

## **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 28 juin 2011**

**Présent(e)s ayant signé la feuille de présences :** A.-M. Vanpévenage, M. Akouz, P. Sabot, E. De Swaef, G. De Latte, J. Liekens, J. Leunda, A. Ansay, F. Bulinckx, H. Paternoster, J.-L. Haubruge, V. Bouzin, E. Ntibarufata, C. Alu, C. De Lombaert, J.-P. Petrus, E. Coel, I. De Meyere, E. Sanz, P. Bodart, A. Fouda, H. El Youssoufi, C. D'hoir, V. Guelton, V. Marage, W. Es, A. Backaert, M. Aerden, Knajon, S. Bernard, Y. Lavalasse, M. Baomba, M. Dewit, C. Pulings, J. Giltay, L. Vergnon, C. Moulin, H. El Boutakmanti, M. Van Geel, C. Docquier, H. Baccouche, F. Thirifays, M. De Jaer, C. D'hoir, C. Breuls.

18h15, début de la séance en la salle « Forestier » sise rue Démosthène, 40 – 1070 Anderlecht

### **Présentation du projet de programme du futur Contrat de quartier Durable « SCHEUT »**

#### **Introduction**

#### **Ordre du jour :**

1/ Diagnostic et premières pistes du programme

2/ Questions / réponses

3/ Divers

Martin Ophoven , l'animateur du bureau d'études, ouvre la séance par un jeu de questions /réponses. Des sujets concernant des problèmes de mobilité, de rénovation de trottoirs du quartier sont abordés. Des remarques sont, également, émises sur le parc « Petit Scheut ».

Présentation du bureau Cooparch (Mati Paryski responsable, Zofia Basista architecte junior, Martin Ophoven animateur). A l'heure actuelle, nous sommes à l'étude préliminaire. Celle-ci sera suivi d'un Contrat de quartier Durable pour une période de 4 ans + 2 années supplémentaires pour achever les travaux.

#### **1/ Principales constations et pistes :**

C'est un quartier qui ne présente pas de dégradations physiques nécessitant de lourdes réparations. C'est plutôt un quartier qui ne s'est pas adapté à ses nouveaux besoins, notamment avec l'augmentation de jeunes et des changements de population. Pour ce faire, il y a nécessité de créer des crèches, des plaines de jeux, un espace numérique. Il y a également une opportunité foncière: racheter des bâtiments et/ou rénover les logements sociaux De Swaef et Debatty. L'exploitation du parc Scheut est à l'étude. Le but est, également, de rendre le terrain de la Communauté Française plus accessible. Le parking de la police pourrait être une opportunité pour ce contrat de quartier. Il y a aussi le bâtiment industriel sis avenue de Scheut qui pourrait être rénové mais celui-ci appartient à la Cocof. Enfin une gestion environnementale des espaces verts ainsi que du talus de la ligne 28 est envisagée.

Une opportunité (initiative citoyenne) rue Verheyden , 121 est étudiée. Il s'agit d'une salle polyvalente (Community Land trust).

**Création d'un axe fédérateur** : c'est-à-dire un ensemble de rues formant un axe et permettant de relier des points stratégiques du périmètre ( Place De Smet, rue du Bivouac, rue Debatty, rue de l'agrafe, rue de l'aiguille).

**Les espaces publics** : ceux-ci devront être rénovés de façon structurée. Il faudrait établir notamment un cheminement pour les piétons et les cyclistes. Priorités également données à la mobilité et à la sécurisation du quartier (casse-vitesse).

### **Projets socio-économiques :**

L'idée est de développer des projets orientés vers de meilleures interactions entre les différents groupes dans le périmètre.

4 grands thèmes se dégagent :

1) **Habitants et jeunes.** Exemple de projets: école de devoirs , activités extraordinaires, maison de quartier ouvert pour tous, un centre culturel ;

2) **Community Land Trust.** Exemple de projets : salle de fêtes, potagers, logements accessibles pour les familles à faibles revenus ;

3) **Insertion socio-professionnelle.** Exemple de projets : rénovation et isolation des bâtiments, rénovation des espaces publics, construction d'infrastructures pour les potagers collectifs ;

4) **Cadre de vie.** Exemple de projets : pleines de jeux, terrains de sport accessibles à tous, rénovation de certaines rues, mise en place de ralentisseurs de trafic.

La région a décidé d'implanter un site internet

## **2/ Principales questions et remarques de l'assemblée :**

### **Quelle est la part du budget réservée à l'espace public?**

- Le bureau d'étude cite, sous réserve, les enveloppes budgétaires suivantes : 3.000.000 € pour l'aménagement de l'axe transversal qui va de la place De Smet , Bivouac, Debatty, de l'Agrafe jusqu'à la rue de l'Aiguille donnant sur la petite place au bout de la rue Ensor. L'aménagement du parc Scheut s'élèverait à 500.000 € et celui de Ensor et Glasgow 600.000 €.

Ces montants sont évidemment sous réserve d'approbation.

### **Quel est le budget consacré aux crèches ?**

- Le coût n'est pas encore budgétisé, on parle uniquement des m<sup>2</sup> réservés à cette opération.

**- Quelles sont, aux yeux du bureau d'études, les principales priorités à donner à ce Contrat de quartier Durable par ordre d'importance ?**

- En priorité, l'opération du « petit parc Scheut » ;
- L' espace concernant le terrain de la Communauté Française ;
- La rue Verheyden
- L'axe transversal allant de la Place De Smet à la rue de l'Aiguille
- Budgétiser les aménagements du parking de la police (rue de l'Agrafe), d' Ensor et Glasgow
- Au niveau du volet socio-économique, aménagement des rez-de-chaussées des bâtiments De Swaef /Debatty pour accueillir des associations.
- Le budget total du volet socio-économique s'élèverait à 2.500.000 € (sous réserve d'évolution du projet de programme).

**Peut-on faire appel à des fonds Européens ?**

Pour le moment, au stade de l'étude préliminaire, il est trop tôt pour donner une réponse. Ce n'est qu'en cours du programme que l'on pourra faire appel à ce fond, s' il y a des opportunités.

**Quand un trottoir est défectueux, à qui doit-on s'adresser?**

En cas de problème de voiries, c'est le service des Travaux Publics qui en assure la gestion.

**Quel est le rôle exacte des membres de la commission de quartier (CoQ)?**

Ils ont un rôle consultatif sur les projets du Contrat de quartier Durable.

**Concernant le problème de mobilité dans le quartier, notamment dans la rue Verheyden, en quoi le Contrat de quartier Durable peut-il le résoudre?**

Ce problème sera étudié en fonction du futur plan de mobilité communal.

**Concernant les problèmes de sécurité des rues, carrefours, que prévoit le bureau d'études?**

Des casse-vitesse devraient être aménagés ainsi que l'agrandissement des trottoirs à certains endroits stratégiques.

**A t-on consulté les artistes du quartier?**

Non, mais un centre culturel verra prochainement le jour. Des activités y seront prévues à cet effet.

**Pourquoi aucun travaux ne sont prévus pour la Chaussée de Ninove ainsi que pour la rue de Birmingham ?**

Toutes les 2 sont des voiries régionales; elles ne peuvent donc pas être gérées dans le cadre d'un Contrat de quartier.

**Au niveau mobilité, que se passera t-il si les 2 écoles (FR+NL) voient le jour comme prévu?**

Un plan de mobilité est déjà prévu; il sera réadapté en fonction. De plus, il une enquête publique sera prévue à ce sujet. Les riverains pourront, dès lors, donner leur avis.

**Où sont les habitants dans la chaîne de décision du Contrat de Quartier Durable?**

L'Assemblée Générale se réunit au moins trois fois par ans et vise à informer les habitants de l'évolution du dossier. Elle est ouverte à tous. La Commission de Quartier (CoQ) représente également les habitants et est appelée à se prononcer sur les projets et à émettre un avis. La participation de ses membres doit être approuvée par le Conseil Communal.

En outre, des groupes de travail thématiques peuvent être mis en place. Ils peuvent accueillir des personnes non membres de la CoQ mais doivent lui rendre compte de leurs activités.

Les pouvoirs publics portent la responsabilité du projet et sont en outre tenus d'informer ces organes participatifs en retour. Un compte rendu des réunions est à disposition des habitants.

### **Que doit-on faire quand on a un projet?**

Des notes d'intention peuvent encore être envoyées. Il ne s'agit pas ici de mettre les projets en concurrence par un appel à projet au sein strict, mais de voir les synergies possibles entre les projets. Dans un deuxième temps, des fiches projets plus détaillées devront être fournies par les porteurs de projets.